

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Subvention d'équipement pour la réorganisation et la rénovation de l'hôpital Saint-Joseph (2ème tranche)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer des subventions d'équipement de 4 256 000 € à la fondation Saint-Joseph et de 6 053 880 € à l'association Saint-Joseph pour leur projet conjoint de restructuration globale de l'hôpital Saint-Joseph (2<sup>ème</sup> tranche) concernant la sécurisation des soins et des diagnostics, le pôle parents-enfants et l'amélioration des prises en charges de proximité soit un total global de 10 309 880 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la fondation Saint-Joseph et avec l'association Saint-Joseph, deux conventions type d'équipement,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**